

# Qu'est-ce que l'identité et l'expression de genre?

Est-ce que tu as déjà rencontré une personne trans? Une personne non binaire? Une personne qui ne s'identifie pas à un homme ou une femme? Une personne qui s'exprime en s'habillant, en se coiffant ou a un comportement qui ne correspond pas forcément aux genres standardisés homme/femme?

Ces personnes s'expriment et se présentent de différentes façons qui sont toutes acceptables, leurs droits sont protégés.



elle	Née homme	iel elle il	Femme à la naissance	il	Né homme
Je me sens femme à l'intérieur (Femme trans). Je n'ai pas fait de transition médicale.		Je ne me sens ni homme ni femme, je suis plutôt non binaire.		Je me sens homme (Homme cis) avec quelques intérêts dits plus féminins.	
J'aime bien me maquiller et me teindre les cheveux de différentes couleurs.		Je porte généralement une tuque et j'aime les vêtements amples.		J'aime porter du vernis à ongles et garder les cheveux longs et mettre des lignes noires de maquillage sous les yeux. Ça définit mon style.	
Je suis attirée par les femmes. Je suis lesbienne.		Je ressens de l'attrance pour une personne qu'elle soit homme, femme, non binaire... Je suis une personne pansexuelle.		Je suis attiré par les femmes. Je suis hétérosexuel.	

Tout comme Julie, Eli et Armando, peu importe nos couleurs, nos différences, nous voulons nous faire traiter de façon égalitaire avec les autres. Nous avons le droit d'être ce que nous sommes, d'exprimer notre genre comme bon nous semble, de ressentir ou non une attirance sexuelle ou émotive envers qui nous voulons et plus encore.

Savais-tu que chaque année, on souligne la journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie?



## Savais-tu?

Au Québec, l'identité ou expression de genre est un des 14 motifs interdits de discrimination inscrits dans la Charte des droits et libertés de la personne. Tout le monde a le droit à l'égalité.

Par exemple, un médecin ne peut refuser de vous examiner ou de vous offrir des soins en raison de votre identité de genre parce que vous êtes une personne trans. On ne peut plus vous harceler en raison de votre expression de genre (choix vestimentaires, coiffure, maquillage ou autre).

Oui, mais ça reste un peu mélangeant tout ça, j'aimerais mieux comprendre.



**SEXE**  
Classification du corps déterminée à la naissance selon les catégories «femme», «homme» ou «intersexe». Cette classification s'appuie, par exemple, sur les chromosomes, les gonades, les organes reproducteurs internes et les organes génitaux.

**IDENTITÉ DE GENRE**  
Le genre auquel une personne s'identifie, qu'il corresponde ou non au sexe qui lui a été assigné à la naissance. Le genre réfère à l'organisation sociale, historique, sociologique et culturelle de ce qu'est (ou devrait être) une femme ou un homme. Le genre définit les rôles, attitudes, comportements qui sont traditionnellement associés à deux catégories binaires : féminin ou masculin. Une personne peut toutefois s'identifier à un genre hors de cette binarité ou encore à aucun genre.

**EXPRESSION DE GENRE**  
Façon dont une personne exprime son genre, qu'il corresponde ou non à son sexe biologique ou à son identité de genre. L'expression de genre peut se manifester de plusieurs façons. Cela peut être à travers un prénom, un nom, des vêtements, une coupe de cheveux, des marquages corporels, des postures physiques, la voix, etc.

**ORIENTATION SEXUELLE**  
Attriance ou absence d'attriance sexuelle ou émotive d'une personne envers d'autres personnes.

## N'hésite pas à faire valoir tes droits

Si tu sens avoir été victime de discrimination ou de harcèlement par rapport à ce sujet, communique avec la **Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse** :



[plainte.cdpcj.qc.ca/fr](http://plainte.cdpcj.qc.ca/fr)